

STATUT SANITAIRE DE MON TROUPEAU

Les bons réflexes pour les élevages ovins et caprins



Pourquoi connaître son statut sanitaire ?

Chaque élevage possède son propre microbisme. Le statut sanitaire est un outil de pilotage pour identifier les risques, adapter la prévention et sécuriser les introductions d'animaux. Une sérologie positive traduit un contact avec la maladie : elle ne signifie pas à elle seule que l'animal est malade ou excréteur au moment du prélèvement.

En caprins : mêmes maladies, à l'exception de la border

Les maladies à connaître

MALADIE	PRÉVENIR	SI SUSPICION / SIGNES	TRAITEMENT / MAÎTRISE
Chlamydiose	Sécuriser les introductions et la quarantaine. Hygiène des mises-bas. Isoler les animaux qui avortent. Vaccination à discuter avec le vétérinaire.	Avortements en fin de gestation, mort-nés et agneaux faibles. Très contagieuse. Risque zoonotique, notamment pour les femmes enceintes.	Isoler et désinfecter. Éliminer placentas, avortons et litières souillées. Antibiothérapie et vaccination selon le diagnostic et le contexte.
Fièvre Q	Sécuriser les introductions. Hygiène de l'agnelage. Alimentation minérale adaptée. Limiter les contacts à risque.	Avortements, mises-bas prématurées et agneaux faibles. Transmission possible à l'humain par les produits de mise bas et les poussières contaminées.	Mesures de maîtrise à définir avec le vétérinaire selon la situation. Isoler les animaux et gérer les produits de mise bas avec précaution.
Paratuberculose	Sécuriser les introductions et la quarantaine. Hygiène des cases et des abreuvoirs. Éviter la contamination des jeunes. Dépister les animaux à risque.	Amaigrissement progressif, baisse de production et parfois diarrhée. Évolution lente ; les animaux peuvent contaminer le milieu avant les signes.	Pas de traitement curatif fiable. Réformer les animaux atteints, limiter la contamination et conduire un plan de maîtrise avec le vétérinaire.
Visna-Maedi	Dépistage régulier. Acheter dans des troupeaux au statut connu. Quarantaine et contrôle des introductions. Maîtriser le colostrum et le lait.	Maladie chronique : difficultés respiratoires, amaigrissement, mammites, arthrites ou troubles nerveux. Transmission par contacts rapprochés, lait et colostrum.	Pas de traitement curatif. Isoler ou réformer les positifs et conduire un plan d'assainissement avec le vétérinaire.
Border disease	Contrôler strictement les introductions, surtout les femelles gestantes. Quarantaine. Ne pas mélanger des animaux au statut sanitaire inconnu.	Avortements, mortalité, malformations et agneaux trembleurs (« hairy shakers »). Les infectés persistants peuvent diffuser durablement le virus.	Aucun traitement efficace. Identifier et éliminer les infectés persistants. Ne pas garder les agneaux atteints à la reproduction et rechercher le virus.

EN CAS D'AVORTEMENT OU DE SIGNES CLINIQUES INHABITUELS

1. J'ISOLE la femelle concernée si nécessaire 2. JE ME PROTÈGE lors des manipulations 3. J'APPELLE mon vétérinaire sanitaire avant tout traitement 4. JE CONSERVE les éléments utiles au diagnostic selon les recommandations du vétérinaire 5. JE CONTACTE le GDS si un accompagnement sanitaire est nécessaire

Cette fiche est un outil de sensibilisation. Elle ne remplace pas le diagnostic, la prescription ou les recommandations de votre vétérinaire sanitaire. Toute mesure préventive ou curative doit être adaptée au contexte de l'élevage